

GE_GERICHTE A/3811/2010 vom 10. November 2010

GE Cour de justice, 2010-11-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3811_2010

FR: GE_GERICHTE A/3811/2010 du 10 novembre 2010

IT: GE_GERICHTE A/3811/2010 del 10 novembre 2010

Regeste

Sans objet. | Le poursuivant a retiré la réquisition de continuer la poursuite.

Erwägungen

E. 2

Suite au retrait, par le poursuivant, de la réquisition de continuer la poursuite considérée - étant observé que la saisie n'a pas été exécutée - la plainte est devenue sans objet. La Commission de céans le constatera et rayera la cause A/3811/2010 du rôle.

E. 3

Déboute les parties de toutes autres conclusions. Siégeant : Mme Ariane WEYENETH, présidente ; MM. Olivier WEHRLI et Denis MATHEY, juges assesseurs. Au nom de la Commission de surveillance : Véronique PISCETTA Ariane WEYENETH Greffière :
Présidente : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par courrier recommandé aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.